

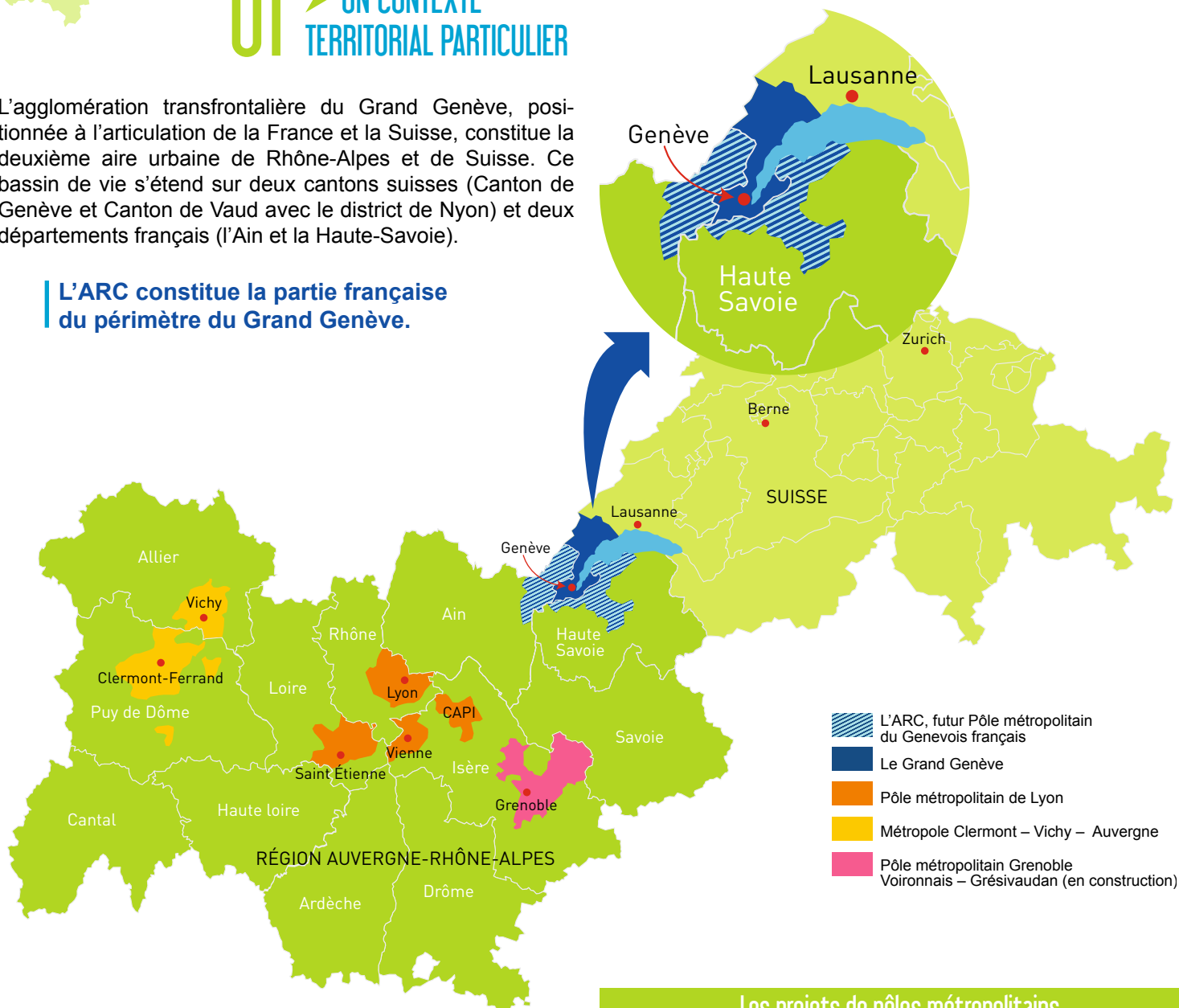
# L'ARC du Genevois français, futur Pôle métropolitain

[arcdugenevois.fr/pole-metropolitain](http://arcdugenevois.fr/pole-metropolitain)

## 01 > UN CONTEXTE TERRITORIAL PARTICULIER

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève, positionnée à l'articulation de la France et la Suisse, constitue la deuxième aire urbaine de Rhône-Alpes et de Suisse. Ce bassin de vie s'étend sur deux cantons suisses (Canton de Genève et Canton de Vaud avec le district de Nyon) et deux départements français (l'Ain et la Haute-Savoie).

**L'ARC constitue la partie française du périmètre du Grand Genève.**



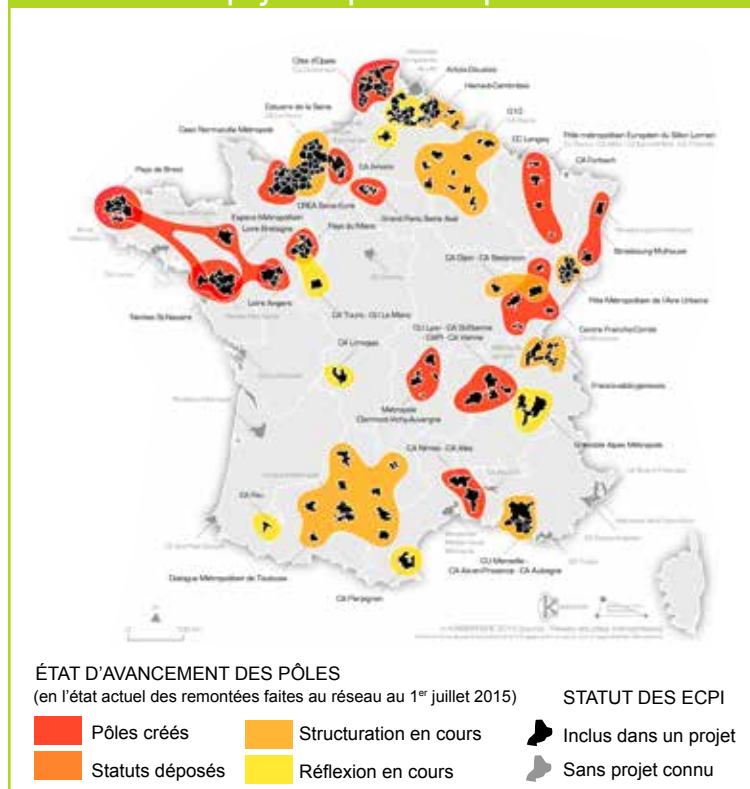
## 02 > ÊTRE UN PÔLE MÉTROPOLITAIN MAJEUR DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les défis majeurs du territoire concernent la mobilité, la maîtrise de l'urbanisation, la préservation de l'environnement et du cadre de vie, l'emploi avec le renforcement de notre attractivité et de notre compétitivité économique.

La future Région Auvergne-Rhône-Alpes comptera autant d'habitants que la Suisse. Elle comprend aujourd'hui quatre aires métropolitaines majeures : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et le Genevois français.

**L'enjeu du changement de statut de l'ARC en Pôle métropolitain est donc d'affirmer le positionnement du Genevois français dans la future grande Région et au sein du Grand Genève.**

### Les projets de pôles métropolitains



# 03 > UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE, UN RÔLE CLÉ DANS LA DYNAMIQUE DU GRAND GENÈVE

**Grand Genève**  
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

**GLCT**

Groupeement local de coopération transfrontalière (organe qui assure la gouvernance du Grand Genève). Le GLCT deviendra un Groupeement européen de coopération (GEC) en 2016.



**8 membres + 2 membres associés**

| Représentants                            | Nombre de voix |
|------------------------------------------|----------------|
| République et canton de Genève           | 7              |
| Ville de Genève                          | 1              |
| Canton de Vaud                           | 1              |
| Conseil régional du District de Nyon     | 3              |
| Région Rhône-Alpes                       | 3              |
| Conseil départemental de l'Ain           | 2              |
| Conseil départemental de la Haute-Savoie | 2              |
| ARC Syndicat mixte                       | 5              |
| République française                     | Membre associé |
| Confédération suisse                     | Membre associé |



**953 000 habitants** en 2014.

**+2 % de croissance**

démographique par an depuis 10 ans : un rythme de croissance annuelle moyen deux fois supérieur à la Métropole de Lyon ou de Zurich et parmi les plus dynamiques d'Europe.



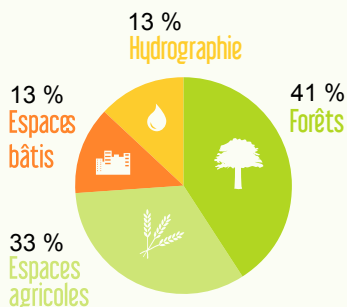
**550 000 passages**

de douanes quotidiens aux frontières du Canton de Genève, dont **16 %** effectués en transports publics. **+20 % de croissance des déplacements** au sein du Grand Genève entre 2002 et 2011.

**2** Situé sur  
**pays cantons départements**



La République française et la Confédération suisse.



**451 177 emplois** en 2014.  
**+ 187 943** depuis 1999.

Grand Genève  
**2 000 km²**

**ARO**  
Syndicat mixte

| Membres de l'ARC         | Nombre de communes |
|--------------------------|--------------------|
| Annemasse Agglo          | 12                 |
| CC Arve et Salève        | 8                  |
| CC du Bas-Chalais        | 17                 |
| CC des Collines du Léman | 7                  |
| CC de Faucigny-Glières   | 7                  |
| CC du Genevois           | 17                 |
| CC du Pays Bellegardien  | 15                 |
| CC du Pays de Gex        | 27                 |
| CC du Pays Rochois       | 9                  |
| Thonon-les-Bains         | 1                  |

**10 membres** dont :

**9 EPCI**

Établissements publics de coopération intercommunale.

**1 commune**

Thonon-les-Bains.



**388 402 habitants** en 2014.  
**+ 10 000 habitants/an** depuis 10 ans.



**113 963 emplois** en 2014.  
**+ 28 483** depuis 1999.

Taux de création d'emplois deux fois supérieur à la moyenne de la Région Rhône-Alpes.



**1 actif sur 3**  
du canton de Genève réside en France.

DONT  
Genevois français  
**1 392 km²**



**369 400 passages**

de douanes quotidiens entre la France et la Suisse.



**7 %** des déplacements transfrontaliers quotidiens sont effectués en transports publics.



© CC-Bas-Chablais

## ► L'INTERVIEW

Jean Denais – Président de l'ARC Syndicat mixte



### 1. Le Pôle métropolitain : un échelon de plus ?

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. La naissance de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'émergence des métropoles, l'adoption de la

Loi NOTRe, les contraintes budgétaires, le développement du Grand Genève... ces facteurs nous obligent à revoir notre organisation et notre mode d'action.

Le Pôle métropolitain va favoriser l'émergence de projets d'envergure, l'organisation harmonieuse de notre bassin de vie transfrontalier, le renforcement de nos capacités de négociation et de contractualisation avec nos partenaires français et suisses. Il va nous permettre d'exister dans la future organisation territoriale. **Le Pôle métropolitain n'est pas un échelon de plus, c'est la réponse à un besoin.**

### 2. En quoi, le Pôle métropolitain sera-t-il utile pour la construction du Grand Genève ?

Je suis convaincu - le Bureau de l'ARC et le Comité syndical également - qu'un ARC fort est nécessaire pour le Grand Genève. Les élus de l'ARC sont en première ligne dans la construction du Grand Genève. L'ARC est le premier interlocuteur de Genève et de Vaud. Nous sommes au cœur de la construction de l'Agglomération franco-valdo-genevoise et des discussions – difficiles – avec nos partenaires suisses.

L'idée est simple : **plus l'ARC est structuré, coordonné, organisé pour répondre aux enjeux de la coopération transfrontalière, plus nous serons efficaces dans les négociations en cours et plus vite nous ferons émerger les projets nécessaires à notre bassin de vie, en termes de mobilité, d'aménagement, d'environnement et de développement économique.**

© Bernard Eyquem

# QU'EST-CE QU'UN PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

Les pôles métropolitains ont été créés par la Loi portant réforme des collectivités territoriales de 2010 (Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 20 (V)) et modifiés par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM, n°2014-58 du 27 janvier 2014).

**Leur objectif : initier « des actions d'intérêt métropolitain afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale ».**

Régi par les articles L. 5731-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Pôle métropolitain regroupe des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

**Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.**

La Loi MAPTAM a introduit une modification importante : les compétences et leurs étendues sont librement définies à l'unanimité de ses membres.

**L'ARC a engagé la réflexion pour définir son nouveau périmètre de compétences.**

## 3. Quels sont les défis qui nous attendent ?

Ils sont de trois ordres : structurel, financier et opérationnel. Nous devons nous organiser pour être plus forts dans les négociations en cours et dans le portage des projets. C'est l'un des objectifs du Pôle métropolitain.

**Nous devons prendre notre destin en main pour assurer nos capacités de financement des projets et services à la population.** Le phénomène frontalier ne cesse d'augmenter.

Les charges évoluent rapidement et il faut être en adéquation avec les besoins réels du territoire. Aujourd'hui l'enjeu est de trouver des solutions avec nos partenaires suisse et français pour financer les projets indispensables au territoire, comme les infrastructures de transport. Cela suppose la mobilisation des ressources existantes et d'explorer de nouvelles pistes de financement des projets du Genevois français.



**Le président et les neuf vice-présidents de l'ARC (juin 2014)**

En bas, de gauche à droite : Stéphane Valli, Étienne Blanc, Jean Denais, Marin Gaillard, Jean-François Ciclet. Au milieu, de gauche à droite : Gabriel Doublet, Joseph Deage, Régis Petit. En haut : Pierre-Jean Crastes. Absent sur la photo : Jean Neury.

# POURQUOI L'ARC SE TRANSFORME EN PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

- Pour doter le **territoire des infrastructures, équipements et services indispensables** à la population.
- Pour une **meilleure visibilité** et prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la future Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Pour **renforcer notre capacité de négociation et de partenariat** dans les relations avec Genève et Vaud, mais également avec l'Europe, l'État, la Région et les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie.
- Pour **assurer un développement plus équilibré au sein du Grand Genève**.
- Pour **renforcer nos capacités d'impulsion, de coordination et d'actions** afin de répondre aux besoins des habitants et à la réalité quotidienne d'un bassin métropolitain transfrontalier, notamment : faciliter les déplacements quotidiens en réduisant notre impact sur l'environnement, se loger, travailler tout en préservant la qualité de notre cadre de vie, favoriser l'innovation et la compétitivité économique de notre territoire.

## LES ENJEUX MAJEURS :

01 > MOBILITÉ

02 > AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

03 > ÉCONOMIE, INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



### Les travaux et projets en matière de mobilité

Proposer des transports publics efficaces aux usagers est une préoccupation essentielle sur notre territoire : aujourd'hui, toutes les gares du Léman Express (RER franco-valdo-genevois) comprises dans le périmètre de l'ARC font l'objet d'importants programmes de travaux en lien avec la mise en service de la future offre ferroviaire. Plus de 73 millions € de travaux sont prévus, d'ici 2018, sur ces différentes gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Notre territoire porte des projets lourds d'extension transfrontalière de lignes de tramway genevois (vers Annemasse pour 100 millions €, vers Saint-Julien-en-Genevois pour 35 millions €, vers Saint-Genis-Pouilly pour 51,2 millions €), ainsi que des projets de développement du réseau de bus sur la basse vallée de l'Arve (SM4CC), et de BHNS sur le Chablais (23,2 millions €), Annemasse Agglo (21,3 million €) et le Pays de Gex (38 millions €).

L'ARC doit exister dans un contexte institutionnel en pleine évolution, en faisant valoir ses spécificités et en renforçant sa capacité de négociation au sein du Grand Genève et de la future région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur la base de ce constat, les élus du Comité syndical de l'ARC ont adopté à l'unanimité une feuille de route politique 2014-2020 dès le mois d'octobre 2014.

**L'objectif : un ARC fort  
pour un Grand Genève fort**

**Depuis, les élus de l'ARC ont engagé le travail de transformation du Syndicat mixte en Pôle métropolitain.**



### 1. Qu'est-ce que le statut de pôle métropolitain a apporté au territoire lyonnais ?

Le statut de pôle métropolitain a permis de conforter et développer une coopération politique et opérationnelle à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Le pôle métropolitain est un objet adaptable et souple. Pour être efficace, il doit être pensé comme une plateforme collaborative : c'est un outil commun pour porter des projets, doté d'une capacité d'adaptation et d'une ingénierie technique et financière.

La constitution et l'organisation du Pôle sont basées sur le volontariat des membres le composant. Le Pôle n'engage que des actions dont l'intérêt métropolitain a été défini ensemble. Il va s'élargir, prochainement, notamment pour gérer directement le projet d'aménagement de la Plaine Saint-Exupéry, autour de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Le Pôle portera la gouvernance opérationnelle du projet. Il s'est affirmé comme le bon interlocuteur pour mener ce genre d'actions car, aujourd'hui, il fédère tous les acteurs du territoire, qu'ils soient économiques, institutionnels, de la vie citoyenne, etc.

Même si la structure est au « bon niveau », le Pôle ne peut pas tout faire et ne se substitue pas à la Métropole et aux EPCI membres. En revanche, il rapproche les différents partenaires. On observe un effet d'entraînement sur les autres structures d'ingénierie territoriale ou institutionnelles comme les CCI qui envisagent de se regrouper.

### 2. Quels sont les projets qui ont été initiés au sein du Pôle ?

Il y en a beaucoup. Autour de l'économie, nous nous sommes

engagés à diffuser les bonnes pratiques observées sur le territoire. On tend par exemple à faire de la Plateforme d'innovation Astus Construction, à l'Isle d'Abeau, ou de la Cité du Design de Saint-Étienne, des outils pertinents à l'échelle métropolitaine. Autre exemple, l'Aderly - l'agence pour le développement économique de la région lyonnaise – intervient sur l'ensemble du périmètre du Pôle, avec la récente adhésion de l'agglomération de Saint-Étienne. Ainsi, à l'international, les deux villes, Lyon et Saint-Étienne, communiquent sous la même bannière : Only Lyon.

En matière de mobilité, T-Lib permet, comme le pass Navigo à Paris, de regrouper l'offre de tous les réseaux sur un même abonnement. Cette unification tarifaire, mise en place par le Syndicat Mixte des Transports (SMT) créé entre les agglomérations et la Région, améliore sensiblement le service aux usagers. Le SMT, en collaboration étroite avec le Pôle, travaille également sur l'élaboration d'un schéma de mobilité à l'échelle métropolitaine qui inclurait le covoiturage et autres modes innovants.

Dans le domaine de la culture, le rayonnement de grands événements sur l'aire métropolitaine, comme les Biennales ou Jazz à Vienne, participe à son attractivité et son développement. Nous portons également un projet fédérateur en partenariat avec les différentes chambres d'agriculture. Il s'appelle « Festitabl' » et permet d'approvisionner en produits locaux des événements sportifs et culturels. Ce projet a été reconnu par le Ministère de l'agriculture.

La mise en réseau des différents offices du tourisme a été une avancée. Nous avons pu développer la City Card, un passeport don-

nant accès à de multiples activités touristiques et culturelles, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'intérêt du Pôle métropolitain ne concerne pas uniquement la promotion d'envergure internationale, nous engageons également des actions fédératrices et vectrices d'identité au sein du territoire. Nous avons, aujourd'hui, la capacité de porter des projets majeurs qui marquent les esprits et mobilisent.

### 3. Après trois ans d'existence, est-ce que le Pôle a rempli ses objectifs ?

À travers plusieurs projets et initiatives, on peut dire que le Pôle a déjà atteint plusieurs objectifs :

- Engager une coopération sur des actions concrètes répondant aux besoins différents des habitants, des acteurs économiques et sociaux.
- Devenir un partenaire reconnu dans le paysage institutionnel.
- Être en capacité de porter des projets partenariaux et complexes. Le Pôle métropolitain est aujourd'hui porteur de l'ingénierie territoriale sur son bassin de vie.
- Dialoguer et faire travailler ensemble les quatre SCoT du territoire : ces derniers travaillent à leur mise en cohérence. L'objectif est désormais de rapprocher ceux-ci avec les treize que compte la grande aire métropolitaine lyonnaise.

Nous pouvons dire que nous avons rempli nos objectifs. Néanmoins, nous sommes une jeune structure, il reste encore du chemin à parcourir.

*Le Pôle métropolitain lyonnais réunit quatre territoires : la Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et ViennAgglo.*



# LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRANSFORMATION

➤ Calendrier prévisionnel :

**1<sup>er</sup> janvier 2017**

Objectif de création du Pôle métropolitain

## 03 Étape 3 Consultation

Le Préfet du département siège du Pôle métropolitain devra notifier pour avis le projet de création du Pôle métropolitain aux Conseils départementaux et au Conseil régional concernés. Ces instances disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Préfet doit également solliciter l'avis préalable des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) des départements concernés.

## 01 Étape 1 Préparation

Préparation des statuts et élaboration du calendrier d'acquisition des compétences.

## 04 Étape 4 L'arrêté préfectoral

La création du Pôle métropolitain est décidée par arrêté du Préfet du département siège de l'EPCI dont la population est la plus importante. Le Préfet dispose d'un pouvoir discrétionnaire.

## 02 Étape 2 Délibération

Le Comité syndical de l'ARC (réunissant toutes les collectivités membres) doit adopter les statuts. La création du Pôle métropolitain nécessite une délibération concordante de l'ensemble des EPCI membres. Il s'agit d'un accord unanime. Une fois les délibérations concordantes adoptées, elles sont transmises au Préfet du département siège du Pôle métropolitain.

**2015**